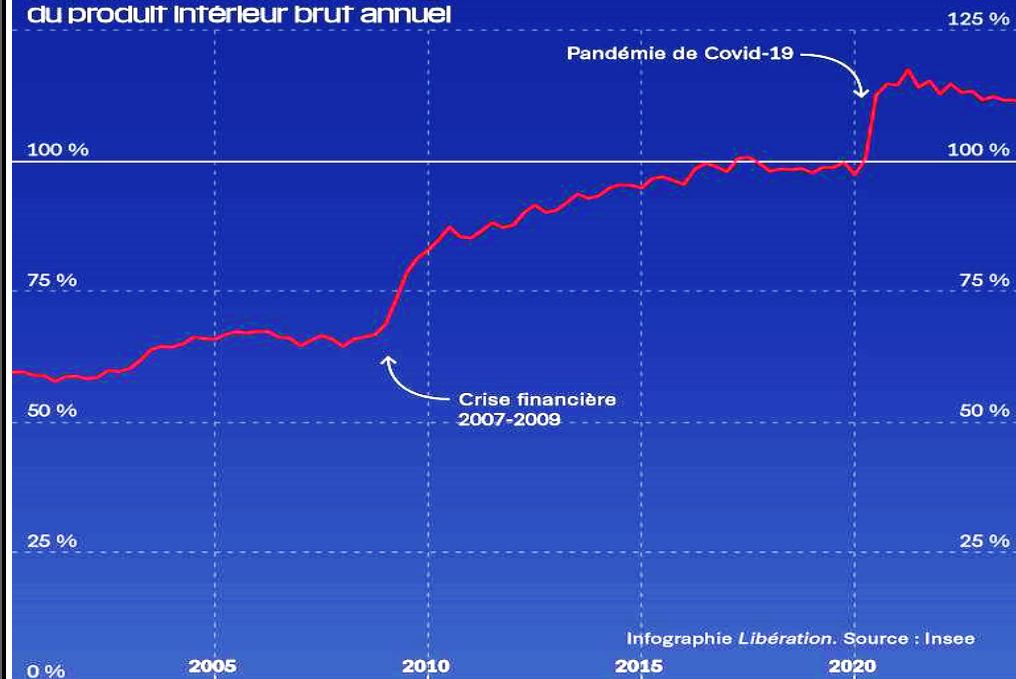


Par rapport au PIB, la dette de la France a en réalité baissé en 2023... grâce à l'inflation.

La dette publique du pays s'est creusée en valeur absolue, mais rapportée à la richesse créée, le taux d'endettement français a diminué. Un phénomène que l'économiste Daniel Cohen appelait «la taxe inflationniste».

Le niveau relatif de la dette publique a baissé en 2023

Dettes publiques en pourcentage du produit intérieur brut annuel



Le déficit public français a dérapé l'an dernier, à **5,5 %** du PIB, creusant la **valeur absolue** de la dette française en euros. Mais pour une comparaison temporelle fiable, il est d'usage de comparer la dette publique par rapport produit intérieur brut (PIB), qui est l'indicateur de la création de richesse en France sur une année. Cela permet d'éclairer davantage la soutenabilité de la dette du pays : **du fait de l'inflation, un euro de l'an 2000 vaut 50 % de plus qu'un euro de 2024**. Or, **lorsqu'on compare la dette publique au produit intérieur brut, on constate une diminution de cet indicateur en 2023** : la dette publique représentait 110,6 % du PIB, contre 111,9 % un an plus tôt.

Depuis le pic de l'année 2021 et de la politique du «*quoi qu'il en coûte*», ce taux d'endettement relatif a diminué de presque 7 points.

La raison de cet apparent paradoxe ? **Une progression du PIB plus forte que celle du déficit**. L'augmentation du produit intérieur brut comprend une partie réelle (on parle de «*croissance réelle*»), et une partie gonflée par l'augmentation des prix. En 2023, avec une inflation à **6,1 %**, c'est surtout **cette dernière qui a progressé, plus vite que le déficit**.

L'économiste François Geerolf a donc recalculé le déficit budgétaire de 2023 selon ce principe, montrant que la France a, dans les faits, réalisé un excédent de 0,6 % du PIB, au lieu d'un déficit de 5,5 %, mis en avant par les pouvoirs publics.

L'économiste [Daniel Cohen](#), mort il y a un an, dénonçait d'ailleurs l'incohérence du calcul actuel du déficit : «*La manière statistique de calculer le déficit, qui a force de loi, est fautive, parce qu'elle prend en compte la charge des intérêts qu'on paye sans faire cette correction*», soulignait-il sur [France Culture](#) en mai 2022. «*Tous les économistes de la planète le savent, n'importe lequel pris au hasard sait qu'il faut faire cette correction. Il n'y a que les Parlements et les autorités à Bruxelles qui l'ignorent, c'est une tragédie*», ajoutait-il encore. Ce spécialiste de la dette souveraine qualifiait l'effet de l'inflation sur la valeur des titres des détenteurs de dettes de «*taxe inflationniste*».

Libération - par [Savinien de Rivet](#) et [Julien Guillot](#) publié le 27 mars 2024 ;

Questions

Q.1. Corrigez le journaliste «...la valeur absolue de la dette française en euros...». L'évolution de la dette publique et du PIB se font dans la réalité en euros courants. Expliquez.

Il s'agit de la valeur nominale c'est-à-dire à prix courants. Dans la réalité la mesure des grandeurs économiques se fait à prix courants c'est-à-dire compte tenu de la valeur des biens et des services au « jour le jour »

Q.2. Schématisez la relation Déficit public → Dette publique → déficit public

Le déficit est un flux d'entrée qui alimente la dette qui est un stock soumis également à des flux de sortie liés aux remboursements et intérêts d'emprunt. Ces remboursements sont des dépenses publiques qui peuvent alimenter le déficit qui enregistre le fait que les recettes publiques sont inférieures aux dépenses publiques. Plus le montant des intérêts augmente notamment selon le montant du déficit et le niveau des intérêts plus il participe au possible déficit.

Par rapport au PIB, la dette de la France a en réalité baissé en 2023... grâce à l'inflation

Le déficit public français a dérapé l'an dernier, à **5,5 %** du PIB, creusant la **valeur absolue** de la dette française en euros. Mais pour une comparaison temporelle fiable, il est d'usage de comparer la dette publique par rapport produit intérieur brut (PIB), qui est l'indicateur de la création de richesse en France sur une année. Cela permet d'éclairer davantage la soutenabilité de la dette du pays : du fait de l'inflation, un euro de l'an 2000 vaut 50 % de plus qu'un euro de 2024. Or, lorsqu'on compare la dette publique au produit intérieur brut, on constate une diminution de cet indicateur en 2023 : la dette publique représentait 110,6 % du PIB, contre 111,9 % un an plus tôt.

Depuis le pic de l'année 2021 et de la politique du «*quoi qu'il en coûte*», ce taux d'endettement relatif a diminué de presque 7 points. La raison de cet apparent paradoxe ? **Une progression du PIB plus forte que celle du déficit. L'augmentation du produit intérieur brut comprend une partie réelle (on parle de « croissance réelle »), et une partie gonflée par l'augmentation des prix.** En 2023, avec une inflation à **6,1 %**, c'est surtout **cette dernière qui a progressé, plus vite que le déficit.**

L'économiste François Geerolf a donc recalculé le déficit budgétaire de 2023 selon ce principe, montrant que la France a, dans les faits, réalisé un excédent de 0,6 % du PIB, au lieu d'un déficit de 5,5 %, mis en avant par les pouvoirs publics.

L'économiste [Daniel Cohen](#), mort il y a un an, dénonçait d'ailleurs l'incohérence du calcul actuel du déficit : «*La manière statistique de calculer le déficit, qui a force de loi, est fautive, parce qu'elle prend en compte la charge des intérêts qu'on paye sans faire cette correction*», soulignait-il sur [France Culture](#) en mai 2022. «*Tous les économistes de la planète le savent, n'importe lequel pris au hasard sait qu'il faut faire cette correction. Il n'y a que les Parlements et les autorités à Bruxelles qui l'ignorent, c'est une tragédie* », ajoutait-il encore. Ce spécialiste de la dette souveraine qualifiait l'effet de l'inflation sur la valeur des titres des détenteurs de dettes de «*taxe inflationniste* ».

Libération –
par [Savinien de Rivet](#) et [Julien Guillot](#) publié le 27 mars 2024

Questions (suite)

Q.3. Qu'est-ce qui poussait les politiques à essayer de maintenir la dette publique autour de 60 % entre 2000 et 2009. Pourquoi la crise de 2009 a-t-elle rendu caduc cet objectif ?

Le pacte de stabilité et de croissance (PSC, 1997) limite le déficit budgétaire à 3 % et la dette à 60 % du PIB pour les pays signataires. Les crises en général sont sources de chute des recettes fiscales et en revanche hausse des dépenses publiques donc source de déficit public conjoncturel avec un effet de stabilisateur automatique.

Q.4. En quoi l'inflation a-t-elle contribué à la hausse) PIB ? Expliquez alors le passage souligné qui suit et corrigez le journaliste (!) : « Une progression du PIB plus forte que celle du déficit. »

Le PIB est composé de biens et services marchands et non marchands. C'est son aspect réel ou quantitatif (ou volume). Ces biens et services ont une valeur marchande, un prix (ou un coût pour les services non marchands) : c'est la dimension monétaire du PIB toujours évalué en termes monétaires (euros) seul moyen d'agrèger (faire la somme) l'ensemble de tous les biens et services produits sur le territoire par les 5 secteurs institutionnels résidents. Or une hausse des prix (ou des coûts) peut se faire sans augmentation des quantités produites ce qui donne une hausse nominale et non réelle du PIB. Plus les prix augmentent rapidement (inflation) plus la hausse du PIB comporte une dimension monétaire qu'il faut « soustraire » pour ne garder que la dimension « hausse de la production »

La hausse du déficit est liée au montant des emprunts et du prix : le taux d'intérêt. Ce taux d'intérêt est le prix de l'argent, son « loyer ». Si le taux d'intérêt évolue moins vite que l'inflation alors le rapport (Déficit / PIB nominal) diminuera puisque le PIB en valeur va être dynamisé par l'inflation avec donc une progression plus rapide (non « plus forte » comme l'écrit le journaliste !!!)

Q.5. Pourquoi les détenteurs de titres d'emprunt d'Etat touchent-ils des intérêts et non des dividendes ? Pourquoi ces rémunérations nominales sont-elles « taxées » par l'inflation ?

Le déficit public est lié aux A.P.U. donc des administrations publiques (et non privées). Elles représentent la Nation (une et indivisible) qui n'est la propriété de personne et dont aucune personne privée ne peut détenir des parts (on peut être propriétaire d'une entreprise mais pas d'une partie de la Nation) La rémunération ne peut donc pas être sous forme de dividendes (=rémunération des actions qui sont des titres de propriété). Ainsi les intérêts fixés antérieurement seront à termes dévalorisés si les prix des biens et services sont finalement plus élevés. Exemple Placer 100 à 2 % panier de biens et services=100 - je peux acheter ou placer. Je place. Retour du placement 102 mais si hausse des prix de 3 % alors panier=103. Je ne peux plus acheter le panier. Mon placement ne m'a pas totalement protégé de l'inflation. Le taux d'intérêt réel est négatif...